

Bagnolet, le mercredi 22 mai 2024



SNUTER-FSU 22 rue Malmaison 93170 Bagnolet contact@snuter-fsu.fr

M. Stanislas GUERINI,

Ministre de la transformation et de la fonction publiques 101, rue de grenelle 75007 Paris

M. Gérald DARMANIN,

Ministre de l'Intérieur Place Beauvau - 75008 PARIS

Mme Dominique FAURE

Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité Place Beauvau - 75008 PARIS

Objet : préavis de grève national Police Municipale du 1er au 30 juin 2024

Messieurs les ministres, madame la ministre déléguée,

Le 26 octobre dernier, Madame BORNE a annoncé que de nouvelles prérogatives judiciaires allaient être attribuées aux Policiers Municipaux. Pour la FSU Territoriale il n'est même pas question d'envisager la moindre prérogative supplémentaire sans que soit préalablement traitée la question du volet social comprenant des avancées significatives.

Malgré la légère augmentation des pourcentages de la part « fonction », le nouveau régime indemnitaire institué en 2024 correspond seulement à des plafonds et est donc générateur d'inégalité. La part importante liée à « l'engagement » est une attaque supplémentaire sur le statut de la fonction publique. Pour notre organisation syndicale, laisser les employeurs et la hiérarchie déterminer le montant de la rémunération, source d'inégalités, n'est pas acceptable.

En outre, Lors du premier "Beauvau des Polices Municipales" au Ministère de la justice, les annonces ont été claires sur l'attribution de nouvelles prérogatives judiciaires aux Policiers Municipaux sans évoquer le reste des revendications sociales demandées par les agent.es. Lors de la seconde réunion, nous avons clairement compris l'intention d'alourdir la charge de travail des agent.es, de les exposer à plus de risques et de déborder encore sur les missions de Police Nationale alors que les questions statutaires et salariales ne sont pas résolues. Notre syndicat s'oppose à la démarche qui consiste à faire de la police municipale une police nationale « low cost », destinée à pallier le manque de moyens de la politique du tout sécuritaire de l'État.

Pour l'heure le compte n'y est pas pour nos collègues. La FSU Territoriale rappelle ses revendications :

- Augmentation de l'ISMF pour tous et obligatoire avec intégration dans le calcul de la pension de retraite,
- Rehaussement du traitement indiciaire avec intégration d'échelons supplémentaires pour les 3 catégories,
- Reclassement professionnel des catégories C en B, B en A et A en A+,
- Bonification retraite des 1 an tous les 5 ans







Aussi, la FSU Territoriale dépose des préavis de grève pour les journées du 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 juin 2024 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agent.e.s de Police Municipale.

Ce préavis devra permettre aux personnels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, messieurs les ministres, madame la ministre déléguée, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale

La co-secrétaire générale Béatrice FAUVINET

Le co-secrétaire général Julien FONTE









